

Chronique fédérale

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messenger suisse de Paris : organe d'information de la Colonie suisse**

Band (Jahr): **4 (1958)**

Heft 9

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CHRONIQUE

FÉDÉRALE

Le Palais fédéral, création du début de notre siècle, curieux mélange architectural, n'a jamais été considéré par les Bernois comme un véritable enrichissement de leur belle ville. Mais il faut voir les centaines et milliers de visiteurs descendant d'un car français, allemand, italien, espagnol, britannique, belge ou néerlandais se ruer dans ce bâtiment plutôt sombre et suivre le guide d'une salle à l'autre, désertes en ce moment des vacances d'été. Pendant quelques semaines, un seul conseiller fédéral montait la garde, les autres se promenant à Zermatt, sur le Righi, à Tarasp, au Tessin, les commissions parlementaires faisant défaut, les hauts fonctionnaires en vacances aussi, et s'il n'y avait pas quelques hôtes de marque de passage en Suisse, qui tentent de faire une visite de courtoisie au Palais, on dirait que l'état fédéral a arrêté sa vie.

Mais cette situation change d'un jour à l'autre quand, après le 15 août, les vacances d'écoles sont terminées, les magistrats et les grands chefs reviennent, les membres du Parlement se réunissent pour examiner les projets du gouvernement et les grands partis politiques préparent leurs congrès d'automne.

C'est avec un intérêt particulier que l'opinion publique suit les vicissitudes des socialistes, en vue du problème de l'armement atomique. Les opinions du parti sont à peu près également divisées, les uns réclamant une interdiction totale des armes nucléaires en Suisse, les autres voulant attendre les résultats des études du gouvernement, tout en faisant appel à la plus stricte neutralité. Or, la neutralité n'a jamais été en question : Si jamais la Suisse est à même d'obtenir des armes atomiques, elle ne se les procurera qu'en observant la maxime de la neutralité. Cela veut dire que jamais elle ne fera des concessions politiques uniquement pour se procurer ces armes.

La protestation qu'a lancée officieusement l'agence Tass, contre les intentions du Conseil fédéral, sont par conséquent vaines. La Suisse se réclame le droit de s'armer comme elle le veut et comme elle peut ; elle ne connaît que la notion de la défense nationale, n'attaquera personne et n'interviendra nulle part pour protéger tels ou tels intérêts. Et ce n'est guère l'affaire d'une puissance armée de bombes atomiques et à hydrogène de lancer des avertissements à un petit pays qui tâche de se défendre tant bien que mal !

Tandis que les partis dits bourgeois attendent les propositions du gouvernement, le parti socialiste prendra position au début d'octobre dans le cadre d'un congrès extraordinaire à Lucerne. Le comité directeur propose d'ajourner la décision, jusqu'à ce que les propositions du gouvernement soient établies, mais de demander un vote populaire pour le cas où les armes nucléaires seraient introduites.

C'est que nous sommes déjà entrés dans la phase des élections parlementaires de l'automne 1959. Les préparatifs exigent à peu près un an, et l'opposition tente de trouver un point de départ favorable. C'est assez difficile, puisque la situation économique de la Suisse reste enviable et que politiquement aucun signe de crise n'est visible. Comment faire marcher un électeur qui a l'impression que tout va bien dans le meilleur des mondes ? Et, pourtant, ces élections de 1959 auront une importance toute particulière, parce qu'elles seront suivies, en décembre 1959, par l'élection du

Conseil fédéral. Et, cette fois, il y aura sans doute des changements qui pourraient bien ouvrir la voie à une double représentation des socialistes au sein de ce directoire de sept membres. Nous aurions ainsi la formule de la coalition complète : deux socialistes, deux radicaux, deux conservateurs et un agrarien. Seulement, quelle sera la majorité en cas de divergences ? Voilà la grosse question qui se pose, étant donné que dans le domaine de la politique économique les socialistes et agrariens sont interventionnistes, les radicaux et les conservateurs plutôt les adhérents d'une attitude libérale.

Le parti socialiste est également divisé en présence du prochain vote populaire qui aura lieu le 26 octobre et qui portera sur la question s'il faut introduire dans la constitution fédérale une disposition forçant les établissements industriels de pratiquer la semaine de 44 heures. La règle de la loi en vigueur prévoit la semaine de 48 heures, mais, parmi les deux millions d'ouvriers, employés et paysans du pays tout entier, à peu près, 700.000 jouissent déjà de la semaine de 44 heures, grâce aux résultats obtenus par des négociations directes entre les syndicats et les patrons. C'est pourquoi les syndicalistes préfèrent une solution par le contrat collectif plutôt que par la loi. On peut facilement prédire que cette initiative populaire, lancée par le groupe de M. Duttweiler, ne trouvera pas la majorité du peuple et des états. C'est avec une grande majorité que les chambres fédérales recommandent au peuple de repousser l'initiative. Elle augmenterait les énormes difficultés de l'artisanat et de la paysannerie de trouver la main-d'œuvre attirée par l'industrie. Et elle paralyserait les efforts de l'industrie de trouver une formule donnant satisfaction aux aspirations des ouvriers, parce que les patrons aiment rester maîtres de leur décision au lieu de supporter la contrainte de la loi.

Le 22 septembre s'ouvre la session d'automne du Parlement fédéral. On s'attend à ce que le projet d'une autostrade Genève-Lausanne soit adopté, route qui devrait être inaugurée en 1964, lors de l'exposition nationale de Lausanne. On s'attend également à ce que la nouvelle loi sur la circulation routière soit acceptée par les chambres. 70 millions de francs seront votés pour la promotion des recherches nucléaires dans les universités et la centrale atomique du réacteur à Wurenlingen, près Baden, où la phase préparatoire prend fin. La Confédération assumera la charge de cette station d'essai par l'intermédiaire de l'École Polytechnique fédérale à Zurich. Mais il est d'emblée entendu que ces travaux ne serviront pas à des fins militaires, puisque les Etats-Unis, en livrant l'uranium à la Suisse, ont posé la condition stricte que les travaux soient réservés à des fins pacifiques. Enfin le Parlement votera les crédits nécessaires pour un grand musée des transports, qui sera érigé à Lucerne, et qui réunira, outre de nombreuses gravures, modèles et dessins des locomotives, calèches, wagons, et autres moyens de transport périmés aujourd'hui, et que l'on voudrait conserver pour illustrer le développement de la technique. Ce musée sera certainement, grâce à sa conception intelligente, une attraction toute particulière pour la jeunesse intéressée vivement à tout ce qui est vitesse, rapidité, et soi-disant progrès...

Hermann BOESCHENSTEIN,
(Berne).